



Rencontre technico-économique Melon 2019

Bilan et actualités phytosanitaires

Le 19 novembre 2019 à Saint Christol

Sara FERRERA - Chambre d'agriculture de Vaucluse

Bilan phytosanitaire 2019 :

Les nématodes à galles sous abri (1/2)

- ▶ Pression variable selon les sites
- ▶ Produits autorisés :

NEMGUARD GRANULES et VELUM PRIME

manques de références



Bilan phytosanitaire 2019 :

Les nématodes à galles sous abri (2/2)

► Fiches ressources APREL-GRAB :

« Gestion des Nématodes à galles en maraîchage sous abri »

Mars 2019

► Téléchargeable sur le site

www.aprel.fr

ressources
Votre Référence Fruits et Légumes

Collection 1 Les Techniques Alternatives
Document 11

Gestion des Nématodes à galles en maraîchage sous abri

Les nématodes à galles, du genre *Meloidogyne* spp., sont des ravageurs du sol microscopiques, responsables d'importants dégâts en cultures maraîchères sous abri. Ils provoquent des galles sur les racines qui perturbent l'alimentation de la plante et génèrent des affaiblissements puis des dépérissements.

LES POINTS CLÉS

- La plupart des cultures maraîchères sont sensibles à *Meloidogyne* et peuvent subir des pertes de production importantes.
- Le développement des nématodes reflète généralement un **déséquilibre de la microbiologie du sol**.
- Les nématodes font partie de la vie microbienne des sols. Si leur éradication semble illusoire, le **maintien des populations en dessous du seuil de nuisibilité** pour les cultures est aujourd'hui l'objectif sur les parcelles contaminées.
- La **prophylaxie est la première pratique** à mettre en œuvre sur l'exploitation. Elle permet de prévenir et de limiter l'installation des nématodes.
- L'**interculture est une période clé** pour mettre en place des actions assainissantes contre les nématodes telles que la **solarisation et les couverts végétaux**.
- Le contrôle des nématodes se raisonne, **sur le long terme et à l'échelle du système de production**, avec des pratiques qui favorisent l'activité biologique des sols.

APREL GRAB
Groupe de Recherche en Agriculture Préventive

Bilan phytosanitaire 2019 :

Le mildiou (1/2)

- ▶ Problème n°1 généralisé
- ▶ Dès mi-juin
- ▶ Attaque hétérogène
- ▶ Plus ou moins bien maîtrisé



Bilan phytosanitaire 2019 :

Le mildiou (2/2)

► Modèle mildiou Milmel :


Sous estime le niveau de risque

► Pas de prise en compte de l'humectation du feuillage

► Exemple : extrait BSV maraîchage PACA n° 14 du 12 juillet 2019

→ Arrêt utilisation

SON



RISQUE MILDIU MELON

Saison 2019

Bulletin n° 5 – 11 juillet 2019

Simulation issue du modèle melon mildiou Milmel - DGAL/Inoki®
Acquisition des données météo CIRAME et Chambre d'agriculture du Var

	Stations météo	Date prévision météo	Niveau de risque					
			Exposition vers le 1 ^{er} avril	Exposition vers le 15 avril	Exposition vers le 1 ^{er} mai	Exposition vers le 15 mai	Exposition vers le 1 ^{er} juin	Exposition vers le 15 juin
13	St Martin de Crau	15 juillet	-7	-9	-11	-12	-12	-12
	Tarascon	15 juillet	-6	-8	-10	-12	-11	-13
83	Hyères	9 juillet	-10	-13	-14	-14	-12	-12
84	Carpentras	15 juillet	-2	-3	-6	-8	-10	-11
	Piolenc	15 juillet	-4	-6	-9	-10	-12	-12
	Villelaure	15 juillet	-3	-5	-7	-10	-14	-12

Remarque : pour certaines stations météo, le risque annoncé est anticipé puisqu'il prend en compte les prévisions météo à 4 jours.

Quelle date d'exposition prendre pour vos parcelles ?

- Parcelle plein champ non couvert → date de plantation
- Parcelle plein champ sous chenille → date de débâchage
- Parcelle plein champ sous bâche → date de plantation

Interprétation	
Faible -14 à -9	Pas de franchissement de seuil de tolérance, sauf cas exceptionnel : problèmes liés à des défauts d'irrigation à surveiller (fuites).
Moyen -9 à -4	Surveiller les prévisions météorologiques pour retarder les interventions éventuelles, franchissement du seuil de dégâts possible çà et là au cours de la prochaine pluie.
Elevé -4 à 0	Surveiller les prévisions météorologiques pour retarder les interventions éventuelles, franchissement du seuil de dégâts possible au cours de la prochaine pluie.
Très élevé 0 à +4	Franchissement généralisé du seuil de risque en toute situation.

Bilan phytosanitaire 2019 :

Les autres maladies

- ▶ Oïdium : tardif
- ▶ Alternaria (secondaire), etc.



Bilan phytosanitaire 2019 :

Les acariens

- ▶ Conditions très favorables
- ▶ Parfois problématiques



Source ephytia



Bilan phytosanitaire 2019 :

Les autres ravageurs

- ▶ Pucerons : souvent uniquement TEPPEKI
- ▶ Taupin : dégâts sur fruits, etc.



Actualités phytosanitaires :

Fiche de protection APREL - SUDEXPE

- ▶ Format PDF
- ▶ Téléchargeable sur le site

www.aprel.fr

- ▶ Sélection de produits homologués et conseils



PROTECTION DU MELON*
ABRI ET PLEIN CHAMP

APREL SUDEXPE

Octobre 2019

*Conformément au catalogue des usages cette fiche concerne le melon (dit « culture de référence ») mais également ses « cultures rattachées » : pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible

RECOMMANDATIONS

Bonnes pratiques de protection des cultures

- L'utilisation de variétés résistantes oidium et pucerons permet de limiter le nombre de traitements.
- Observer régulièrement la culture et repérer les premiers foyers de maladies et ravageurs pour intervenir rapidement et être efficace.
- En culture sous abri, la protection intégrée est possible.
- Dose et mouillage :
 - Sur des plantes jeunes, utiliser la dose/hL, soit 1/10ème de la dose/ha.
 - Par la suite, dès que les plantes recouvrent le paillage, respecter la dose/ha.
- Ne pas traiter aux heures les plus chaudes (risque de phytotoxicité et perte d'efficacité).
- Ne pas traiter pendant les heures de butinage des abeilles.
- Appareils de traitements :
 - Ils doivent être entretenus et contrôlés régulièrement (papier hydrosensible).
 - Avec des appareils traditionnels (lance ou rampe céréalière), mouiller sans ruisseler (800 à 1000 L/ha max.).
 - Sous chenille, des traitements localisés sont possibles avec des appareils à « aiguilles », utiliser la dose/hl.
 - En plein champ, éviter les rampes céréalières classiques. Préférer les appareils type pulseur pour une meilleure pénétration des produits dans la végétation (300 L/ha).

Utilisation des produits phytosanitaires

- Les produits mentionnés dans cette fiche (liste non exhaustive) ont été choisis parmi les spécialités commerciales ayant une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché), en tenant compte du nouveau catalogue des usages, dans lequel le melon est l'espèce de "référence".
- Les produits phytosanitaires doivent être stockés dans une armoire ou un local réservé à cet usage, hors gel, aéré ou ventilé et fermé à clef.
- Avant toute utilisation d'un produit, lire attentivement l'étiquette qui a une valeur légale et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Enregistrer les traitements sur un registre (obligation réglementaire).
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection de l'applicateur : combinaison, gants, masque adapté... et pour la protection de l'environnement.

L'exactitude des informations de cette fiche a été vérifiée avec soin à la date de mise à jour. Des additifs reprenant les principales évolutions réglementaires concernant les produits mentionnés dans cette fiche sont disponibles sur le site www.aprel.fr.

Cependant, en aucun cas, l'APREL et les rédacteurs ne pourront être tenus pour responsables d'une erreur, ainsi que des conséquences, quelles qu'elles soient, qui pourraient en résulter. Seules les informations figurant sur l'étiquette font foi.

Elaboration : APREL, SUDEXPE, GRAB, CETÀ et Chambres d'agriculture 04, 06, 11, 13, 30, 34, 84, CtiB, OP LR et PACA.

Coordination : Sara FERRERA, Chambre d'agriculture 84 - APREL

Réalisé avec le soutien financier de :



L'Europe investit dans les zones rurales.
Financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Reproduction interdite

Actualités phytosanitaires :

Fiche de protection APREL - SUDEXPE

- ▶ Fusion des tableaux : ajout matières actives, LMR, ZNT et mode d'action
- ▶ Produits de biocontrôle
- ▶ Stade BBCH et intervalle minimum entre les applications

Actualités phytosanitaires :

Cible oïdium (1/3)

Produits qui ne sont plus préconisés :

- ▶ OÏDIOL POUDRAGE autorisé uniquement en plein champ - DAR 28 j
- ▶ KARATHANE 3 D ou INOX : uniquement sous abri et sur melon

Changements :

- ▶ VITISAN et KRUGA : autorisé uniquement en plein champ
- ▶ ROMEO : SDN intégré dans tableau oïdium

Actualités phytosanitaires :

Cible oïdium (2/3)

Nouveautés :

- ▶ ARMICARB : à base d'hydrogénocarbonate de potassium



Dose	DAR	Nombre maxi. d'applications	Remarque
3 kg/ha	1 j	8/an	Intervalle minimum entre les applications : 7 jours

- Biocontrôle, exempt de LMR
- ZNT 5 m - DRE 6/8h

Actualités phytosanitaires :

Cible oïdium (3/3)

Nouveautés :

- ▶ **ORTIVA TOP** : à base d'azoxystrobine + difénoconazole

Dose	DAR	Nombre maxi d'applications	Remarque
1 L/ha	3 jours	Sous abris : 3/an Plein champ : 1/an	Homologué contre oïdium et maladies des tâches brunes

- Préventif principalement (voir stoppant), diffusant, pénétrant et translaminaire
- ZNT 5 m
- Famille chimique : ORTIVA et KRUGA

Actualités phytosanitaires :

Cible mildiou

Produit retiré : FOLIO GOLD

- Non-renouvellement chlorothalonil par Commission Européenne
- Retrait AMM : 20 novembre 2019
- Date limite vente : 20 février 2020
- Date limite stockage et utilisation : 20 mai 2020

Changements :

- ▶ LBG 01F34 ou ETONAN : SDN intégré dans tableau mildiou
- ▶ DITHANE NEOTEC : intégré dans tableau général

Actualités phytosanitaires :

Cible bactériose

Changements :

- ▶ BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC (sinon DAR 14 j)
- ▶ Ne pas dépasser 28 kg/ha sur une période de 7 ans :
moyenne de 4 kg/ha/an

Cible pourriture grise et sclérotiniose

Changement :

- ▶ AMYLO-X : DAR 1j

Actualités phytosanitaires :

Cible pucerons

Produit retiré : PLENUM 50 WG

- Non-renouvellement pymétozine par Commission Européenne
- Retrait AMM : 30 avril 2019
- Date limite vente : 31 juillet 2019
- Date limite pour le stockage et l'utilisation : 30 octobre 2019

Actualités phytosanitaires :

Cible pucerons

« Nouveauté » :

► KLARTAN SMART ou MAVRIK SMART ou TALITA SMART : à base de tau-fluvalinate

Dose	DAR	Nombre maxi d'applications	Remarque
0,2 L/ha	7 jours	2	Intervalle minimum entre application : 14 j

- Autorisé sur melon et en plein champ uniquement
- ZNT 20 m - DRE 6 h - Mention abeille
- Action par contact et ingestion
- Manque de références

Actualités phytosanitaires :

Cible acariens

Changement :

- ▶ NISSORUN 250 SC : nouvelle formulation (à base de d'hexythiazox)
- Dose : 0,2 L/ha
- Maximum 1 application/an

Actualités phytosanitaires :

Cible thrips

Nouveautés :

- ▶ FLIPPER : à base de sel de potassium d'acides gras

Dose	DAR	Nombre maxi. d'applications	DRE	ZNT
20 L/ha	1 j	1/an	24 h	20 m

- Produit de biocontrôle et UAB, exempt de LMR
- Plein champ uniquement
- Action secondaire pucerons et acariens
- ▶ SUCCESS 4 ou MUSDO 4 : à base de spinosad
- Egalement autorisé sur chenille (mais profil auxiliaire défavorable)

Actualités phytosanitaires :

Réglementation mélange

- ▶ CIDELY TOP - VERTIMEC PRO : mention de danger H373
- ▶ Mélange pyréthriinoïde - triazole interdit

pendant période de floraison

→ Appliquer d'abord pyréthriinoïde puis triazole (délai mini. 24 h) :

Pyréthriinoïde	Triazole
KLARTAN SMART ou MAVRIK SMART ou TALITA SMART	CIDELY TOP, ORTIVA TOP, KRUGA

Actualités phytosanitaires :

Désherbage

« Nouveauté » :

► LEOPARD 120 : à base de sel de quizalop-P-éthyl

Dose/ ha	DAR	DRE	LMR	ZNT
1,25 L	21 j	48 h	0,4	20

- Anti-graminées
- Attention aux conditions et précautions d'emploi sur étiquette

Actualités phytosanitaires :

Attention aux ZNT !

- ▶ Zone Non Traitée en bordure de cours d'eau exprimée en mètres

Produit	ZNT
ACROBAT M DG	50
DITHANE NEOTEC	
KARATE 0.4 GR	20
TRIKA EXPERT+	
ORTIVA	
KLARTAN SMART ou MAVRIK SMART	
FLIPPER	
SUCCESS 4 ou MUSDO 4	

Merci pour votre attention

Des questions ?



SUDEXPÉ